CRÉDIT AGRICOLE
CORPORATE & INVESTMENT BANK

DÉCLARATION SUR L'ESCLAVAGE MODERNE ET LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS

I. ENTITÉ DÉCLARANTE

La présente déclaration est publiée conformément à l'article 54 du *Modern Slavery Act 2015* du Royaume-Uni et à l'article 13 du *Modern Slavery Act 2018* (Commonwealth) d'Australie. Elle décrit les mesures prises par Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (Crédit Agricole CIB) pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 pour évaluer et traiter les risques d'esclavage moderne et de traite des êtres humains dans ses activités, ses opérations et ses chaînes d'approvisionnement.

La présente déclaration a été approuvée par le Conseil d'administration de Crédit Agricole CIB le 3 mai 2023.

II. NOTRE STRUCTURE, NOS ACTIVITÉS, NOS OPÉRATIONS ET NOTRE CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Crédit Agricole CIB, société anonyme de droit français, filiale de Crédit Agricole SA, est la banque de financement et d'investissement du groupe Crédit Agricole, qui sert environ 2081 entreprises clientes et 1 518 établissements financiers.

Le Groupe Crédit Agricole exerce ses activités de banque et d'assurance dans 46 pays, et sert 53 millions de clients dans le monde. Le Groupe Crédit Agricole compte 145 000 collaborateurs en France et à l'étranger. Les opérations du Groupe accompagnent les projets d'investissement

et de transformation de ses clients, parmi lesquels des groupes multinationaux, des PME, des agriculteurs, des artisans, des associations, des collectivités et des consommateurs.

Crédit Agricole CIB propose à ses clients une large gamme de produits et services dans les domaines des marchés de capitaux et de la banque d'investissement et de financement. Crédit Agricole CIB accompagne ses clients sur les principaux marchés internationaux grâce à son réseau mondial implanté dans 30 pays, dont les principaux pays d'Europe, d'Amérique, d'Asie-Pacifique et du Moyen-Orient.

Dans le cadre de leurs activités, le Groupe Crédit Agricole et Crédit Agricole CIB achètent des produits et services auprès d'environ 7 438 fournisseurs directs basés dans environ 77 pays, principalement en EMEA, en Amérique et en Asie-Pacifique.

En 2022, le montant des achats de Crédit Agricole CIB s'est élevé à 1,04 milliards d'euros et les principaux contrats d'achats et de prestation de services ont concerné les domaines suivants : services professionnels, prestations intellectuelles, immobilier, informatique, biens généraux, communication.

III. LES RISQUES D'ESCLAVAGE MODERNE DANS NOS ACTIVITÉS, NOS OPÉRATIONS ET NOTRE CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Salariés et opérations propres

Le Groupe Crédit Agricole dispose d'un ensemble de politiques et de pratiques à l'échelle du Groupe, qui visent à assurer le respect de la déontologie professionnelle dans ses activités et ses opérations, y compris les opérations de Crédit Agricole CIB et des entités qu'il détient et contrôle.

Ces politiques et pratiques sont mises en œuvre à travers des actions menées tant au niveau du Groupe qu'au niveau des métiers (pour plus de détails, voir ci-dessous). Par conséquent, le Groupe considère que ses risques d'esclavage moderne résident principalement dans ses chaînes d'approvisionnement.

Chaîne d'approvisionnement

Depuis 2018, la Direction des Achats du Groupe a finalisé la mise à jour de sa cartographie des risques en identifiant, analysant et hiérarchisant les catégories d'achats présentant des risques sur la base de critères environnementaux, sociaux, éthiques et de droits humains. Dans la phase initiale de cette cartographie, une analyse des risques globaux a permis d'identifier trois catégories d'achats considérées à risque fort ou très fort, qui ont été jugées prioritaires pour initier un plan d'actions afin de faire baisser le risque. Il s'agit des catégories d'achats « Travaux immobiliers », « Matériels et serveurs IT » et « Objets publicitaires » pour lesquelles des plans de progrès conçus avec les fournisseurs et prescripteurs ont été déployés.

Au cours de la période considérée, la France, le Royaume-Uni, les États-Unis, Singapour, Hong Kong, le Japon, l'Allemagne, la Belgique, l'Italie et l'Irlande étaient les principaux pays dans lesquels étaient basés les fournisseurs directs de Crédit Agricole CIB et des entités qu'il détenait ou contrôlait.

Au cours de la période considérée, la pandémie de COVID-19 a eu des incidences sur le profil du Crédit Agricole en matière d'esclavage moderne. En 2020, à l'issue d'un appel d'offres, le groupe Crédit Agricole a signé des contrats portant sur des masques et des produits sanitaires avec des fournisseurs situés en Chine et à Hong Kong. Le Groupe a eu la confirmation de son fournisseur de masques que son fabricant respectait les principes de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et des conventions de l'Organisation Internationale du Travail. Depuis fin 2020, le groupe Crédit Agricole s'est tourné vers des fournisseurs français.

Clients

Crédit Agricole CIB a pour activité principale la fourniture de produits/services bancaires aux entreprises, aux institutions financières et aux fonds. Certains clients, à travers leurs activités ou leur chaîne d'approvisionnement, peuvent être exposés à des secteurs (à forte intensité de main-d'œuvre, par exemple) et à des régions où l'esclavage moderne est plus fréquent et où le risque de traite des êtres humains est plus fort.

IV. MESURES PRISES POUR ÉVALUER ET GÉRER LES RISQUES D'ESCLAVAGE MODERNE

Les mesures d'atténuation des risques d'atteintes aux droits humains intègrent à la fois les obligations issues des règles et recommandations internationales et celles relevant du droit national.

La prévention de ces risques est développée en cohérence avec les mesures mises en place dans le cadre de la loi française du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dite « Loi Sapin 2 », et avec le Plan de vigilance du groupe Crédit Agricole établi dans le cadre la loi française du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre, et avec les autres textes applicables.

A. ÉVALUATION DES RISQUES D'ESCLAVAGE MODERNE

Vérifications préalables et évaluation des risques liés aux fournisseurs

Pour les catégories d'achats qui font l'objet d'un référencement par le Groupe Crédit Agricole SA, l'évaluation RSE des fournisseurs qui inclut des critères relatifs au respect des droits humains est désormais intégrée systématiquement à chaque appel d'offres. Elle porte à la fois

sur la politique RSE du fournisseur ainsi que sur des critères RSE pour évaluer l'offre. L'évaluation de la politique RSE du fournisseur est confiée depuis 2012 à un tiers indépendant et spécialisé dans la notation de la durabilité des entreprises, la société EcoVadis. La qualité RSE du produit ou service du fournisseur est appréciée en intégrant dans le cahier des charges des critères techniques et spécifiques déterminés en fonction de la cartographie des risques. La note obtenue sur les critères RSE rentre à part entière dans les décisions concernant le choix d'un bien ou d'un service dans l'attribution du marché au fournisseur. Depuis le 1er janvier 2020, elle représente 15 % de la note globale.

La Direction des Achats du Groupe a aussi enrichi sa démarche d'évaluation du risque et de la conformité des fournisseurs. Le dispositif « Know Your Supplier » (KYS) de notation, de criblage et d'identification des fournisseurs a été renforcé. Pour les fournisseurs présentant le niveau de risques le plus élevé, la fréquence de criblage « adverse news » (informations négatives relatives notamment au respect des droits humains) est désormais hebdomadaire. Les résultats de ces analyses sont présentés au Comité Risques Fournisseurs Groupe, mis en place début 2020, qui a pour finalité de statuer sur la poursuite - ou l'arrêt - de la relation avec un fournisseur.

Vérifications préalables et évaluation des risques liés aux clients

Le risque d'exposition à l'esclavage moderne et à la traite des êtres humains par le biais des relations avec les clients est pris en compte dans le cadre de la lutte contre la criminalité financière de Crédit Agricole CIB, qui intègre les vérifications préalables des clients et l'évaluation des profils de risque, des transactions et des informations négatives relatifs aux clients.

Le personnel concerné est formé à l'identification et à l'atténuation des risques de criminalité financière.

Nos politiques

Fort de son identité coopérative et mutualiste et de ses engagements de longue date, le Groupe Crédit Agricole a défini en 2019 sa raison d'être : « Agir chaque jour dans l'intérêt de nos clients et de la société ». C'est sur cette base, avec la volonté d'ancrer son utilité sociale dans l'ensemble de ses activités, métiers et processus, qu'ont été construits le plan stratégique du Groupe, « *Ambitions 2022* » et le nouveau plan stratégique du Groupe « Ambitions 2025 », qui guide ses actions. Crédit Agricole CIB participe à ces projets du Groupe.

Ils traduisent la volonté du Groupe d'inscrire sa stratégie et ses engagements dans le cadre des principes fondamentaux auxquels il adhère :

- La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies,
- Les dix principes du Pacte mondial des Nations Unies,
- Les Principes de l'Équateur,
- Les objectifs de développement durable des Nations Unies,
- Les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme des Nations Unies approuvés par le Conseil des droits de l'Homme,
- Les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales,
- Les conventions de l'Organisation Internationale du Travail et les normes de performance de la Société Financière Internationale (SFI),
- Les principes pour un secteur bancaire responsable (*Principles for Responsible Banking* - PRB).

Ces engagements sont déclinés dans des politiques formalisant les principes de déontologie professionnelle et d'éthique en matière sociale et environnementale qui s'appliquent dans l'ensemble de notre Groupe, notamment en matière de respect des droits humains :

- Les **politiques de financement sectorielles RSE**, qui explicitent les critères sociaux et environnementaux s'appliquant aux activités de prêt et d'investissement et incluant les aspects relatifs au respect des droits humains. Pour chaque secteur couvert, un cadre de référence est déterminé et des critères d'analyse sont définis qui sont pris en compte dans l'analyse des transactions ainsi que des critères d'exclusion délimitant les projets et opérations que le Groupe ne souhaite pas accompagner.

- La **Charte de la Diversité** affirme depuis 2008 les efforts du Groupe Crédit Agricole en faveur de la promotion de la diversité et de la prévention de toutes les formes de discrimination.

- **L'accord du Groupe Crédit Agricole sur l'emploi des personnes en situation de handicap**. Depuis 2005, le Groupe Crédit Agricole SA mène une politique volontariste en faveur de l'égalité des droits et des chances, et place l'inclusion des personnes en situation de handicap au cœur de la responsabilité sociale du Groupe. Cet engagement, fortement ancré dans les principes de comportement éthique, de respect des personnes et de responsabilité, s'inscrit dans les ambitions du pilier humain du Projet Groupe 2020-2022 présenté en juin 2019 et dans les ambitions du nouveau projet de Groupe 2022-2025 publié en juin 2022.

- L'**Accord-cadre international** sur les droits humains fondamentaux et les droits syndicaux signé entre Crédit Agricole SA et l'UNI Global Union, fédération syndicale internationale du secteur privé des services, en juillet 2019.

- La **Politique Achats responsables** et **la Charte Achats responsables** révisées en 2017 puis étendues en 2018 à l'ensemble du Groupe Crédit Agricole, qui reposent sur des engagements réciproques entre les entités du Groupe Crédit Agricole et leurs fournisseurs fondés sur les principes fondamentaux du Pacte mondial des Nations unies.

  À ce titre, Crédit Agricole SA et ses filiales, dont Crédit Agricole CIB, se sont vu renouveler le 16 avril 2021 le label Relations Fournisseurs et Achats Responsables qui distingue les entreprises ayant apporté la preuve de relations durables et équilibrées avec leurs fournisseurs. Ce label est décerné pour une durée de trois ans par le Médiateur des entreprises (ministère de l'Économie français) et le Conseil National des Achats (CNA) français sur la base d'une évaluation et d'un audit documentaire réalisés par un cabinet agréé (ASEA).

  Il confirme l'engagement de la Banque en faveur d'une politique d'achats responsables et plus généralement sa volonté d'améliorer sa performance RSE et son impact sociétal, tout en réduisant son empreinte environnementale.

- La **Charte éthique du Groupe Crédit Agricole**, rendue publique en mai 2017, qui définit les principes d'action et de comportement du Groupe dans le respect des accords et conventions internationaux applicables en matière de droits humains, de prévention du travail forcé et du travail des enfants, et de lutte contre la corruption.

- Par ailleurs, chaque entité du Groupe Crédit Agricole doit élaborer un **Code de conduite** et un **Code de conduite anti-corruption** pour mettre en œuvre les principes de la Charte éthique du Groupe et respecter la Loi Sapin 2. Le Code de conduite de Crédit Agricole CIB a été publié en janvier 2019, mis à jour en septembre 2019 et réédité le 1er octobre 2019.

Ces documents sont consultables via les liens ci-dessous :

https://www.credit-agricole.com/en/group/ethique-et-conformite/culture-compliance-et-ethique

https://www.ca-cib.com/about-us/compliance

B. GESTION DES RISQUES D'ESCLAVAGE MODERNE

Nos politiques s'accompagnent de plans d'actions et de processus opérationnels qui contribuent à la maîtrise des risques relatifs à l'esclavage moderne et à la traite des êtres humains dans nos activités et dans nos relations avec les fournisseurs. L'évaluation de ces risques repose sur une approche différenciée selon les parties prenantes et les activités concernées.

Pour Crédit Agricole CIB, la prévention de ces risques porte sur les relations avec ses salariés, ses clients, ses fournisseurs et ses sous-traitants.

Le cadre de gestion de ces risques comprend des politiques et des plans d'actions intégrant des phases d'identification, d'évaluation et d'atténuation des risques. Le niveau de déploiement de ces plans d'actions est évalué afin de s'assurer de leur efficacité et de contribuer à l'amélioration continue de la prévention de ces risques.

- **Les salariés de Crédit Agricole CIB**

Dans le cadre du pacte social renforcé inscrit dans le Projet humain du Groupe, Crédit Agricole SA a signé le 31 juillet 2019 un Accord-cadre international avec la fédération syndicale internationale du secteur privé des services, UNI Global Union. Cet accord mondial porte sur les droits humains, les droits fondamentaux du travail et le développement du dialogue social. Il

s'appuie sur les engagements de Crédit Agricole SA et de ses filiales dont Crédit Agricole CIB, en proposant le même socle social à tous les collaborateurs, quel que soit leur lieu de travail, et en participant à l'amélioration des conditions de travail. Il offre un cadre de référence pour les 145 000 salariés du Groupe Crédit Agricole SA dans les 46 pays où il est implanté.

Pour garantir le respect des droits humains de tous nos salariés, l'ensemble de nos procédures RH internes s'inscrivent dans les engagements et politiques adoptés par Crédit Agricole SA au niveau du Groupe et visés ci-dessus. Ainsi, Crédit Agricole CIB s'assure notamment de proposer un environnement de travail qui préserve la santé de ses salariés, de s'impliquer activement dans la protection sociale de tous ses salariés (en particulier sur les sujets liés à la santé, à la retraite, au décès, à l'incapacité et à l'invalidité) et de veiller à préserver la sécurité et la sûreté de ses salariés.

En qualité de signataire de la Charte de la Diversité, Crédit Agricole CIB s'est aussi engagé depuis plusieurs années dans une démarche visant à promouvoir la diversité et la mixité, qui s'appuie sur des principes de non discrimination ainsi que sur l'intégration de la diversité des parcours et des âges. Elle se matérialise notamment par la signature d'accords portant sur des thématiques telles que la non-discrimination dans le recrutement, la formation, la promotion, la rémunération ou encore l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle.

Crédit Agricole CIB entretient, par l'intermédiaire de ses représentants de la ligne métier Ressources humaines et de la Direction des Ressources Humaines de Crédit Agricole SA, une dynamique d'échange avec tous les acteurs du dialogue social. Ce dialogue s'organise à plusieurs échelons pour tenir compte de la forte présence du Groupe Crédit Agricole en Europe. Au total, le Comité d'entreprise européen, qui se réunit une fois par an, regroupe les représentants de

14 pays (rassemblant plus de 90 % des salariés du Groupe Crédit Agricole). En France, les représentants des salariés et la direction générale échangent sur la stratégie et la situation économique et sociale du Groupe au sein du comité de Groupe. Au sein de Crédit Agricole SA, deux autres instances permettent d'entretenir le dialogue social : un Comité de concertation dans lequel les dirigeants peuvent présenter leurs projets et engager le débat avec les représentants du personnel, et des réunions des correspondants syndicaux sont aussi organisées mensuellement pour encourager les échanges, entretenir un dialogue de proximité et éclairer les évolutions stratégiques des métiers du Groupe.

Par ailleurs, la Charte éthique du Groupe et le Code de conduite de Crédit Agricole CIB définissent les comportements attendus de tous les salariés. Le Code de conduite de Crédit Agricole CIB rappelle la nécessité d'appliquer rigoureusement les règles relatives à la responsabilité et à l'intégrité, au respect mutuel, à la connaissance et au respect des règles, que ce soit dans les relations entre collaborateurs ou avec les autres parties prenantes. La mise en œuvre de ces règles s'appuie sur un corpus de procédures dans le domaine de la conformité (*Corpus Fides*) diffusé et mis à jour régulièrement. Il comprend des processus de gestion des risques de non-conformité et une procédure spécifique de remontée des dysfonctionnements.

- **Les fournisseurs et sous-traitants de Crédit Agricole CIB**

Afin d'identifier et combattre les risques de pratiques d'esclavage moderne et de traite des êtres humains liés à notre chaîne d'approvisionnement, nous avons mis en place des procédures pour :

- Identifier et évaluer les secteurs les plus à risques dans notre chaîne d'approvisionnement ;
- Surveiller ces secteurs à risques dans notre chaîne d'approvisionnement ;
- Lutter contre les risques de pratiques d'esclavage moderne dans nos processus.

La Politique Achats responsables du Groupe Crédit Agricole qui inclut la prévention des risques de pratiques liées à l'esclavage moderne et à la traite des êtres humains, a été signée par le Directeur général de Crédit Agricole CIB, qui s'est engagé à la faire respecter au sein de la Société. Elle s'adresse aux collaborateurs qui interviennent dans le processus d'achats et aux fournisseurs. De surcroît, les règles s'appliquant en matière d'achats sont décrites dans une note de procédure qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs.

Par ailleurs, une formation en ligne « Acheter responsable » est proposé aux équipes des achats de Crédit Agricole CIB afin de les informer des différents risques encourus ainsi que des procédures et politiques de la société. Cette formation en ligne est également offerte à l'ensemble des collaborateurs de Crédit Agricole CIB afin que tous les salariés potentiellement concernés comprennent et soient en mesure de mettre en œuvre la politique d'achats responsables du Groupe.

L'adhésion de nos fournisseurs à nos valeurs se fait à travers la Charte Achats responsables qu'ils doivent signer avant de répondre à un appel d'offres ou de conclure un contrat fournisseur. Elle formalise les engagements réciproques entre Crédit Agricole CIB et ses fournisseurs, fondés sur les principes fondamentaux du Pacte mondial des Nations Unies. De plus, l'ensemble des modèles standards de contrats intègrent une clause spécifique « Respect des droits humains, protection de l'environnement et lutte contre la corruption » par laquelle les fournisseurs déclarent et garantissent respecter et faire respecter dans leurs chaînes d'approvisionnement toutes les obligations qui leur incombent en matière d'identification des risques et de prévention des atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement résultant de leurs activités, au titre de lois et/ou

réglementations relatives au respect des droits humains, sociaux et environnementaux. Cette clause fait expressément référence au *Modern Slavery Act 2015* du Royaume-Uni.

L'analyse des risques RSE relatifs aux achats se fonde sur trois approches complémentaires : l'évaluation du risque propre à la catégorie de l'achat, l'analyse du risque fournisseur et celle du risque lié à la zone géographique, ce dernier risque venant impacter négativement la notation globale. En 2017, la Direction des Achats du Groupe a travaillé avec trois grands groupes bancaires et l'AFNOR, organisme français de normalisation, pour recartographier les risques RSE intrinsèques liés aux achats dans le secteur bancaire.

Remédiation

Afin de renforcer l'identification et la remédiation des risques potentiels d'esclavage moderne dans nos activités, nos opérations et nos chaînes d'approvisionnement, un dispositif centralisé de remontée des alertes est ouvert non seulement aux collaborateurs du Groupe mais également aux tiers pour leur permettre de signaler tout manquement à l'éthique, aux politiques ou aux procédures du Groupe. Pour faciliter les signalements relatifs, entre autres domaines, aux droits humains, à la santé-sécurité ou à l'environnement, ceux-ci peuvent désormais être effectués via un outil numérique accessible sur un lien disponible sur notre site internet, https://www.bkms-system.com/bkwebanon/report/clientInfo?cin=3CAgr18 & amp;c=-1 & amp;language=eng, et sur l'intranet pour les salariés. La confidentialité sur l'identité des lanceurs d'alerte (avec possibilité de parler sous couvert d'anonymat) est protégée conformément aux lois et réglementations applicables.

Cet outil de remontée des alertes a été largement déployé au sein de Crédit Agricole CIB. Il est désormais disponible en 11 langues (français, anglais, allemand, espagnol, italien, néerlandais, portugais, polonais, ukrainien, roumain et serbe). Il permet de faciliter la réalisation d'analyses

quantitatives et qualitatives des alertes (nombre et typologie d'alertes) qui contribuent à l'évaluation des risques de non-conformité et à l'évolution des mesures de prévention mises en œuvre.

V. APPRÉCIATION DE L'EFFICACITÉ DES MESURES PRISES POUR ÉVALUER ET GÉRER LES RISQUES D'ESCLAVAGE MODERNE

La démarche globale de Crédit Agricole CIB s'inscrit dans un processus d'amélioration continue qui porte principalement sur les axes suivants :

- Adapter les outils d'identification et de maîtrise des risques extra-financiers en procédant à la mise à jour, si nécessaire, des cartographies des risques ;
- Poursuivre le déploiement de plans d'actions ciblés pour réduire les risques RSE des fournisseurs dans les catégories d'achats identifiées « à risque fort » et « à risque très fort » ;
- Chercher à associer nos fournisseurs à notre démarche en échangeant régulièrement avec eux sur nos engagements et notre stratégie d'achats responsables.

Crédit Agricole CIB participe à des partenariats externes par l'intermédiaire du Groupe afin d'obtenir des retours d'expérience qui nourrissent l'examen de ses processus d'évaluation des risques. Ainsi, depuis 2018, Crédit Agricole SA finance Human Resources Without Borders, une ONG internationale qui promeut les droits humains au travail. Human Resources Without Borders fournit à ses contributeurs des cartes localisant les risques de travail forcé et de travail des enfants pour chaque région, qui constituent une source d'information supplémentaire que nous utilisons pour mettre à jour notre carte des risques liés aux achats.

Crédit Agricole CIB publie chaque année le détail de sa procédure de gestion des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans un chapitre dédié du Document d'enregistrement universel. Le Document d'enregistrement universel 2022 peut être consulté sur le site internet de Crédit Agricole CIB, https://www.ca-cib.com/about-us/financial-information/activity-reports-universal-registration-documents.

VI. PROCESSUS DE CONSULTATION

Dans le cadre de la préparation de la présente déclaration, Crédit Agricole CIB a consulté un groupe de travail transversal composé de collaborateurs des métiers ainsi que de personnes responsables de la supervision des processus d'achats, de durabilité, juridiques, de criminalité financière et d'autres risques dans l'ensemble de l'activité. Les membres de l'équipe de direction de Crédit Agricole CIB ayant des responsabilités opérationnelles spécifiques concernant les entités détenues ou contrôlées ont également été invités à formuler des observations sur la déclaration avant sa présentation au Conseil de Crédit Agricole CIB pour examen et approbation finale.

Montrouge, le 3 mai 2023

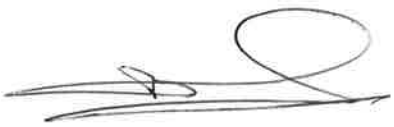

Philippe Brassac

Président du Conseil d'administration de Crédit Agricole CIB

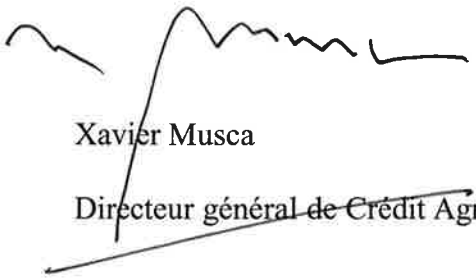

Xavier Musca

Directeur général de Crédit Agricole CIB